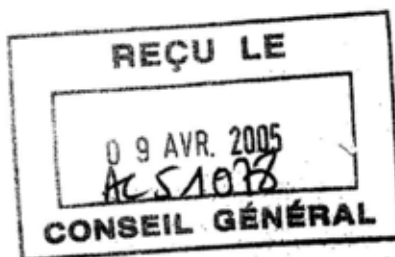


COPIE

CONSEIL GENERAL DES ALPES-MARITIMES

LE PRESIDENT

Monsieur Henri LEROY
Vice-président du Conseil général
Maire de Mandelieu-La Napoule
Hôtel de ville
B.P. 46
06212 MANDELIEU-LA NAPOULE cedex



Nice, le 29 AVR. 2005

Monsieur le Président,

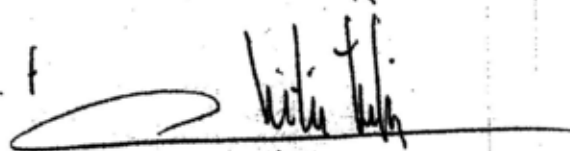
Par lettre en date du 6 avril 2005 vous avez bien voulu me faire part de votre inquiétude de voir se réaliser, sans votre accord et celui de votre conseil municipal, l'implantation sur votre commune au lieu-dit «Barbossi», d'un Centre d'Enfouissement Technique de déchets (CET) de classe 2.

Je tiens à vous préciser qu'à ce jour seule une procédure visant à identifier l'ensemble des sites potentiels d'accueil d'un CET a été entreprise, mais je peux vous assurer qu'en aucun cas il ne sera engagé de démarches en vue de la concrétisation d'un projet portant sur ce type d'installation sans consultation de votre conseil municipal.

Ce préalable m'apparaît en effet indispensable et je peux vous apporter la certitude que je veillerai particulièrement à son respect.

Je vous prie d'agréer, monsieur le président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Bi amical



Christian ESTROSI
Député des Alpes-Maritimes